

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2607**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Urbanisme transitoire à vocation économique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2607**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Urbanisme transitoire à vocation économique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération urbanisme transitoire à vocation économique a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Entre optimisation foncière et dynamiques participatives, l'urbanisme transitoire essaime partout, transformant les friches en nouveaux lieux d'activités où s'amorcent les usages de demain.

Les démarches d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire constituent une véritable opportunité pour développer une offre d'accueil innovante, différenciant ainsi le territoire.

Elles permettent, au-delà de l'optimisation d'un patrimoine, d'accueillir de nouvelles typologies de projets, de soutenir des acteurs du territoire, de tester de nouveaux usages et méthodes collaboratives de construction de la ville. Elles sont aussi un appui aux politiques publiques conduites par la collectivité, mettant à disposition une offre d'accueil alternative au marché privé, permettant de tester et d'accompagner des porteurs de projets répondant aux enjeux locaux.

La Métropole de Lyon a engagé une démarche d'urbanisme transitoire en mettant à disposition des espaces vacants, bâtis et espaces publics, pour répondre à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises, équipements, etc., faisant écho aux politiques publiques portées par la collectivité (culture, économie, hébergement, végétalisation, agriculture, etc.), et participant à la mixité des usages de la Ville.

Cette démarche répond également à un enjeu d'optimisation de la gestion de son patrimoine, notamment dans le temps long des projets d'urbanisme et de fabrique de la ville. Cette démarche donne ainsi davantage de place à l'expérimentation, aux tests des usages, et à la participation des habitants.

**II - Sites ouverts et en projets**

À ce jour, une douzaine de sites métropolitains sont ouverts, dont 3 avec un volet économique dominant ou important à savoir :

- le site des Ateliers Briand à Saint-Priest,
- le site du Loup pendu à Rillieux-la-Pape,
- le site du 22 D à Villeurbanne.

Ce dernier, composé de plusieurs anciens bâtiments industriels, a été activé depuis près d'un an par l'occupation d'un bâtiment par Grand Plateau pour le développement d'un tiers-lieu sur les mobilités actives. La dynamique se poursuit par l'installation d'Indulo (lieu de médiation industrielle) et d'Iloé sur le dernier trimestre 2023. Il accueille en outre des *tiny house* pour l'accueil de jeunes adultes.

Les autres espaces font l'objet de plusieurs procédures d'appel à projets pour des mises en occupation envisagées d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les occupations économiques envisagées relèvent des filières prioritaires soutenues par la Métropole et pourraient préfigurer la constitution de collectifs ou pôles de coopération. Il s'agit ainsi des acteurs de l'économie circulaire, de la filière textile ou de l'économie sociale et solidaire.

Les bâtiments mis à disposition, parfois vétustes, impliquent des investissements de sécurisation, de remise aux normes, ou d'aménagements intérieurs conformes permettant un usage en occupation temporaire.

C'est pourquoi, la Métropole a validé la création d'une enveloppe de 2 000 000 € pour la mise en œuvre des projets d'urbanisme transitoire à vocation économique pour la période 2021-2027.

### III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Par délibération n° CP-2021-0789 de la Commission permanente du 18 octobre 2021, la Métropole a décidé une autorisation de programme partielle d'un montant de 200 000 €, destinée à financer les travaux nécessaires à ces occupations temporaires.

Par délibération n° CP-2022-1864 de la Commission permanente du 21 novembre 2022, la Métropole a décidé une autorisation de programme complémentaire de 200 000 €, portant le montant total de l'opération à 400 000 €.

Ces crédits ont permis de réaliser des études et travaux pour l'installation du pôle de médiation Indulo et le démarrage des travaux nécessaires à l'accueil des acteurs économiques sur le bâtiment T sur le site du 22 D, de la pépinière d'entreprises Cap Nord sur le site du Loup Pendu ou encore l'activation des Ateliers Briand à Saint-Priest.

Afin d'anticiper l'activation des derniers espaces du site du 22 D (dont des grandes halles industrielles, les espaces extérieurs, des bureaux), et d'intervenir sur de nouveaux sites, il est proposé de procéder à l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € en dépenses, portant ainsi l'opération urbanisme transitoire à vocation économique à 1 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite de la démarche d'urbanisme transitoire conduite sur le territoire de la Métropole.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P01 - Développement économique local pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en 2023 : 500 000 €,
- en 2024 : 500 000 €,

sur l'opération n° 0P01O9287.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 400 000 € en dépenses.

**3° - La dépense** correspondante, soit 1 000 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal-exercices 2023 et suivants - chapitre 23 - opération n° 0P01O9287.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311648-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---